

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 8 (1863)
Heft: 8

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 8.

Lausanne, 18 Mai 1863.

VIII^e Année

SOMMAIRE. — Rapport de la commission des experts pour les armes à feu portatives (*suite*). — Guerre d'Amérique. — Biographie: W. Le Royer, de Genève. — Règlement sur les subsides à accorder par la Confédération aux Sociétés volontaires de tir. — Nouvelles et Chronique.

SUPPLÉMENT. — Rapport sur la guerre d'Amérique. 11^e feuille.

RAPPORTS DE LA COMMISSION DES EXPERTS POUR LES ARMES A FEU PORTATIVES,

AU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL.

(*Suite.*)

1^{re} minorité, fin. — 2^e minorité.

IX. Légèreté et solidité de la munition.

La munition plus légère que l'on emploie avec un petit calibre a le double avantage d'être moins chère et de charger moins le soldat.

Il y a cependant une limite à la diminution du poids de la munition, limite qui résulte, comme nous avons eu déjà l'occasion de l'indiquer, de ce qu'une balle trop légère a des inconvénients graves pour la précision du tir, surtout dans certaines circonstances.

A ce point de vue, une balle de 21 à 22 grammes est selon nous dans les meilleures conditions; cent cartouches pèseront, dans ce cas, environ 5 livres. Le poids de 21 à 22 grammes, qui est parfaitement suffisant et avec lequel on évite de surcharger le soldat, est précisément celui de la balle du calibre de 38^{mm}.

Quant à la solidité de la munition, il suffit de comparer une cartouche du calibre de 38^{mm} avec une cartouche du calibre de 34,5^{mm}, pour voir que cette petite augmentation de calibre suffit pour faire